

**Mission des Affaires européennes & internationales**

Dossier suivi par : François BLANC - Tél : 01 73 30 31 70  
Xavier RAVAUX - Tél : 01 49 55 74 29

**Programme Expadon 2**

## 1. Origines et objectif du programme Expadon 2

Le programme Expadon 2 procède du constat que l'efficacité à gérer les procédures sanitaires et phytosanitaires (SPS) nécessaires à l'exportation (et notamment la délivrance des certificats SPS) correspond à un besoin majeur pour accompagner les exportations françaises et permettre une plus grande fluidité des procédures. Il est en fait probable que des pays importateurs exigent, à l'avenir, un dispositif dématérialisé (jugé plus fiable que les échanges de certificats actuellement en vigueur).

Ce besoin a été identifié tant par les filières professionnelles, qui l'ont exprimé à plusieurs reprises – programme stratégique IAA, Comité Asie – que par les pouvoirs publics, dans le cadre de la priorité donnée à l'exportation. Expadon 2 a donc été érigé comme une priorité du Ministère de l'Agriculture en constituant l'une des actions prévues par le Contrat de la filière agroalimentaire pour encourager l'organisation collective à l'export et faciliter les démarches des entreprises.

En effet, le logiciel actuel, Exp@don, créé en 1998, constitue désormais un outil aux fonctionnalités limitées en termes de télétransmission, de téléprocédure ou de convivialité : si il offre une base de données intéressantes sur les conditions SPS à l'exportation vers les pays tiers d'animaux, végétaux et produits agroalimentaires et sur les conditions d'échange dans l'Union européenne d'animaux vivants, ses fonctionnalités en termes de télétransmission restent restreintes, limitant ainsi la fluidité des opérations et toute évolution vers la e-certification. Ainsi ce logiciel ne répond plus aux attentes ni des services, ni des opérateurs, situation qui conduirait à terme à une perte de compétitivité.

Pour répondre à cet enjeu, le programme Expadon 2 a été lancé, avec l'objectif de fournir un service efficient aux professionnels et aux services de l'Etat. Il est doté d'un budget de 7,8 M. euros, y compris 1,2 M. euros pour la première année de fonctionnement.

## 2. Services prévus dans Expadon 2

Cette plateforme fournira sept fonctionnalités (ou modules) aux exportateurs et aux services utilisateurs (Direction Générale de l'Alimentation (DGAL), FranceAgriMer, Directions Régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), Directions départementales en charge de la protection des populations (DD(CS)PP), Services économiques des Ambassades de France à l'étranger, etc.) ainsi qu'une fonctionnalité dédiée aux importateurs :

- **Gestion des demandes d'agrément des établissements à l'export**

La gestion (candidature, suivi et instruction de la demande, agrément à l'exportation) des établissements agréés à l'exportation sera dématérialisée.

- ***Délivrance des certificats SPS pour les produits exportés***

Ce module permettra de renseigner en ligne les demandes de certificats SPS pour l'exportation et leur circulation, en mode collaboratif et dématérialisé, entre les acteurs impliqués. Ainsi, dès accords des pays tiers dans le cadre de négociations ad-hoc, la France sera prête à remettre des certificats totalement dématérialisés aux autorités sanitaires de ces pays.

Ce service fera l'objet d'une facturation pour permettre le développement des services Expadon 2, son entretien et son remplacement *in fine*.

- ***Traitement des notifications SPS de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC)***

Les pays tiers notifient via l'OMC les changements de leurs réglementations sanitaires et phytosanitaire ayant un impact sur le commerce.

Ce module permettra une circulation plus rapide et mieux ciblée de ces informations entre opérateurs, services concernés et la Commission européenne, afin de réagir aux changements règlementaires en regard des intérêts français.

- ***Communication en période de crise***

Ce module permettra d'informer les parties concernées en cas de crise sanitaire, de manière réactive et directe, afin d'éviter au maximum les blocages aux frontières.

Ce module permettra également de signaler les blocages en frontière du pays tiers et d'y réagir, ainsi que de recenser et de suivre les non-conformités.

- ***Information collaborative sur les dossiers priorités de négociation SPS***

La feuille de route, établie lors des réunions du comité SPS export, organisées par FranceAgriMer, recense les dossiers priorités pour la négociation dans le domaine SPS ; ce module permettra de suivre l'avancée des négociations, de manière partagée avec les professionnels et les services.

- ***Tableaux de bord***

Ces tableaux permettront de suivre et de mesurer l'activité à l'exportation et l'utilisation faite de l'outil Expadon 2 afin d'améliorer son fonctionnement et le service rendu.

- ***Information sur les marchés export, de nature règlementaire, économique ou autre***

Expadon 2 inclura un outil de stockage et de diffusion d'informations ciblées (par un système d'abonnement et de mots-clés) vers les opérateurs concernés, pour renseigner ceux-ci sur les conditions de marché et d'exportations.

- ***Information sur les procédures import***

Expadon 2 a enfin vocation à reprendre l'outil Impadon qui permet de mettre à disposition du grand public des informations relatives aux conditions d'importation des marchandises sanitaires et phytosanitaires sur le territoire de l'Union européenne.

Enfin, un dispositif d'enregistrement des utilisateurs professionnels et administratifs sera mis en place pour assurer la connexion au service Expadon 2 ; il devra combiner des obligations de sécurité (indispensable pour garantir la confidentialité des informations de l'entreprise, notamment) à un objectif de facilité et de rapidité pour les opérateurs.

### 3. Conduite des travaux et mise en service

Les travaux ont débuté sur, d'une part, le « socle » nécessaire à l'ensemble des modules (architecture du programme, référentiels de données, fonctions conjointes – connexion, Gestion électronique de documents (GED), *etc.* – et les modules « agrément » et « notification OMC ». Ce choix a été retenu pour permettre d'aborder le module « certificats » (le plus important mais aussi le plus difficile et le plus sensible) sur une base confortée, lorsque la structure du programme aura déjà été éprouvée

#### ***i. Conduite des travaux***

Les travaux associent les utilisateurs à la conception de l'outil, à sa recette et à sa prise en mains. Il est en effet nécessaire que les exportateurs et les services chargés des questions SPS soient impliqués, dès la conception, pour permettre à cet outil de répondre au mieux à leurs besoins et d'être le plus opérationnel possible. Ainsi, un groupe utilisateurs a été constitué, en combinant deux objectifs :

- représenter la diversité des pratiques qui s'avère grande entre les filières (végétal / animal ; viande / lait, *etc.*) mais aussi, au sein de chaque filière ;
- être de taille suffisamment réduite pour rester opérationnel.

Un dispositif à deux étages a donc été retenu :

- une participation aux réunions de travail ; une dizaine de représentants professionnels participent au groupe de travail, notamment pour les modules d'agrément et de certification SPS. Ils ont été choisis de manière à refléter la diversité des situations. Ponctuellement, des sessions particulières sont organisées sur les questions propres à une filière.
- des échanges électroniques ; ces participants assurent la concertation pour leur filière, en y associant un nombre plus important d'experts qui remontent les propositions et leurs commentaires, pour synthèse et examen en groupe utilisateurs ;

Ces groupes ont été mis en place en décembre 2013. S'agissant des exportateurs, la sélection des participants a été confiée aux fédérations professionnelles.

#### ***ii. Chantiers parallèles***

L'un des principaux chantiers à mener, de manière parallèle au développement de l'outil lui-même, consiste à s'assurer que l'outil Expadon 2 :

- se développe en phase et de manière compatible avec les efforts de dématérialisation des procédures SPS en cours : c'est notamment le cas du programme européen TRACES et des initiatives de dématérialisation de certificats lancées au niveau international, notamment dans le domaine phytosanitaire ; ces travaux doivent être suivis et l'interfaçage avec Expadon 2 doit déjà être prévue ;

- assure la dématérialisation des certificats SPS « de bout en bout », y compris donc jusqu'aux services SPS des pays tiers ; or, jusqu'à ce que des solutions reconnues au niveau international soient généralisées (ce qui prendra plusieurs années), cette reconnaissance passera par des accords bilatéraux avec les pays tiers, sur la base de solutions adaptées (et variables) selon les pays, en fonction de leurs attentes et de leurs moyens. Ces discussions ont été entamées dans le domaine phytosanitaire ou avec certaines autorités (Chine, Taïwan, Singapour) mais leur conclusion prendra plusieurs années.

### **iii. Information**

Vis-à-vis des professionnels, outre les réunions de travail, l'information sur le projet et son avancement sera donnée lors de diverses réunions et notamment :

- lors des comités SPS export tenus à FranceAgriMer ;
- lors des présentations de l'actualité internationale aux Conseils spécialisés ou aux comités de FranceAgriMer (notamment : produits laitiers ; viande rouge ; viande blanche ; fruits et légumes, coproduits) ;
- lors des réunions avec les filières professionnelles adaptées à cette présentation, et notamment des comités exports auxquels la MAEI participe (ANIA, Interfel, Inaporc, FICT, SYNPA, GNIS, *etc.*).
- au Conseil d'administration de FranceAgriMer, en juin.

### **iv. Calendrier cible de déploiement de l'outil**

Les ouvertures du service de la sphère « Agréments » et de la sphère « Certificats » se feront progressivement et respectivement à partir du 1<sup>er</sup> semestre 2017 et du 1<sup>er</sup> semestre 2018. Le calendrier prévisionnel indicatif, qui reste susceptible d'ajustements, de mise en service des modules est le suivant :

- |   |                                |
|---|--------------------------------|
| • Demandes d'agrément des établissements à l'export : | 1 <sup>er</sup> trimestre 2017 |
| • Notifications SPS de l'OMC :                        | 2 <sup>ème</sup> semestre 2017 |
| • Certification SPS :                                 | 1 <sup>er</sup> semestre 2018  |
| • Communication en période de crise :                 | 2 <sup>ème</sup> semestre 2018 |
| • Gestion des non-conformités :                       | 2 <sup>ème</sup> semestre 2018 |
| • Feuille de route de la priorisation SPS :           | 2 <sup>ème</sup> semestre 2018 |
| • Tableaux de bord :                                  | 2 <sup>ème</sup> semestre 2018 |